



---

# Conseil Municipal

---

Date : 17 décembre 2020 (Salle des fêtes)

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE STRAZEELE

Séance ordinaire du 17 décembre 2020

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Municipal	En exercices	Qui ont pris part à la Délibération
15	15	15

Date de la Convocation
11 décembre 2020

Date d'affichage
18 décembre 2020

## COMPTE RENDU

L'an deux mil vingt, le 17 décembre à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué en réunion ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Elisabeth GRESSIER, Maire.

**Présents :** Mme Elisabeth GRESSIER, Maire, Mme Céline REANT 1ere Adjoint, M. Jean Benoît RUCKEBUSCH, 2eme Adjoint, M. Pierre THIEFFRY, 3eme Adjoint au Maire, M. Olivier CATTELLE, M. Stéphane DEKERVEREL, M. Maxence HUYGHE, M. Alain AUDENAY, M. Nicolas DECORTE, Mme Laurence VANUXEM, Mme Rebecca COQUETTE, M. Louis COLLIER, Mme Véronique REUMAUX, M. Christophe DEBLONDE, M. Christophe DURIEZ, Conseillers Municipaux.

**Absents :** //

**Secrétaire de Séance :** M. Maxence HUYGHE.

### 1 - TARIFS COMMUNAUX 2021

Après délibération, les tarifs communaux sont votés tels que, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 :

#### A – LOCATIONS DE SALLES ET MOBILIER

##### - Forfait SALLE DES FETES, la Place :

Vin d'honneur	300.00 €
Soirée	360.00 €
Journée	470,00 €
Réunion caract. privé	230.00 €
Location/expo-vente	250.00 €
Vaisselle/pers/jour : 1.30 €	Vaisselle/pers/soirée : 0.80 €
Acompte salle des Fêtes :	230 euros.

##### - SALLE POLYVALENTE, route d'Hazebrouck :

Vin d'honneur	260.00 €
Soirée Nouvel an	310.00 €
Journée	380.00 €
Réunion caract. privé	180.00 €
Acompte de salle polyvalente :	180 euros

**Caution :** Salles 350.00 € et remise de clés : 200. 00 €

**Forfait nettoyage :** 100 €

**Hors salle : Location du matériel :** Table : 3.00 € Chaise : 0.80 €

**Casse de table :** 240.00 € **casse de chaise :** 70.00 €

**- Tonnelles :** 90.00 € l'une ; 360.00 € les quatre pour le Week end  
45 € par journée supplémentaire (l'une)  
Caution de 350 euros la tonnelle.

Les agents communaux assurent l'installation et la désinstallation lors de chaque location.

Toute location est validée sous condition de contrat signé.

Toute annulation n'est prise en compte que par déclaration et accusé de réception écrit.

## B – LOYERS

GARAGE, rue deuwelstraete	55,00 €
Local ADMR, rue Deuwelstraete	82,00 €

## C- DROITS DE PLACE

Friterie	80.00 €
Commerce ambulant	30.00 €
« Echappée Belle» Food truck	15.00 €

## D- CIMETIERE

### CONCESSIONS DE CIMETIERE

#### **Le m<sup>2</sup> TEMPORAIRE :**

50 ans	105,00 euros
30 ans	55,00 euros

Taxe d'inhumation	50,00 euros
-------------------	-------------

### COLUMBARIUM :

<b>1 case, 2 urnes</b>	30 ans	710 euros
	50 ans	950 euros

<b>1 case, 4 urnes</b>	30 ans	1 080 euros
	50 ans	1 440 euros

<b>Ouverture-fermeture :</b>	40.00 euros
------------------------------	-------------

<b>Jardin du souvenir :</b>	70,00 euros
(avec plaque comprise)	

## 2 – TARIFS AFFAIRES SCOLAIRES 2021

### **Accueil périscolaire**

#### Tranche inférieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA DEMI-HEURE
A	De 0 € à 750 €	0,50 € / demi-heure

#### Tranche intermédiaire

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA DEMI-HEURE
B	De 751 € à 1 500 €	0,70 € / demi-heure

#### Tranche supérieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA DEMI-HEURE
C	De 1 501 € à plus	0,90 € / demi-heure

- Si le quotient familial n'est pas renseigné, la tarification supérieure sera appliquée.
- Joindre au dossier d'inscription l'attestation CAF de quotient familial
- La tarification est revue à la demi-heure
- Toute demi-heure entamée est due
- La tarification est la même pour les enfants résidant à Strazeele et hors Strazeele

## ↳ Accueil périscolaire (prestations supplémentaires)

- Forfait Petit Déjeuner : 0,50 €
- Forfait Goûter : 0,45 €
- Supplément forfaitaire pour dépassement d'horaire le ¼ heure : 5,00

## ↳ Cantine

### Tranche inférieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TPRIX DU REPAS
A	De 0 € à 750 €	1,00 €

### Tranche intermédiaire

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
B	De 751 € à 1 500 €	2,55 €

### Tranche supérieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
C	De 1 501 € à plus	3,15 €

- Si le quotient familial n'est pas renseigné, la tarification supérieure sera appliquée.
- Joindre au dossier d'inscription l'attestation CAF de quotient familial
- Le repas pris sans être réservé, sera facturé **5,00 Euros**.
- Le repas réservé et non pris, sans annulation préalable, sera facturé **5,00 Euros**.
- La tarification est la même pour les enfants résidant à Strazeele et hors Strazeele

## ↳ Etude surveillée : service suspendu temporairement.

### **3 – CENTRE DE LOISIRS ALSH : Vacances de Février**

Le Conseil Municipal APPROUVE à l'unanimité la mise en place d'un Centre de Loisirs pour les vacances de Février selon les conditions présentées ci-dessous.

=> Limité à un effectif de 40 enfants chaque semaine, âgés de 3 à 12 ans. La liste prioritaire concernera les enfants scolarisés à l'«Ecole du Petit Mont » à Strazeele jusqu'au CM2, puis la liste complémentaire, les enfants scolarisés dans une autre école ou au maximum jusqu'en 6ème.

Mme le Maire et Mme l'Adjointe aux Affaires de Jeunesse assureront les fonctions de Directrice de Centre. 4 animateurs seront recrutés pour cette période.

Le Centre se déroulera sur **2 semaines du Lundi 22 au Vendredi 26 février et du lundi 1<sup>er</sup> au Vendredi 5 mars 2021**, au bâtiment modulaire et cour de l'école du Petit Mont, selon les horaires suivants :

- 7h00 - 9h00 : Accueil périscolaire avec petit déjeuner
- 9h00 - 12h00 : Centre de loisirs
- 12h00 - 13h30 : Pause déjeuner ; possibilité de s'inscrire en restauration communale au tarif identique à la période scolaire
- 13h30 - 16h30 : Centre de loisirs
- 16h30 - 18h30 : Accueil périscolaire avec goûter

Un thème sera le fil conducteur des activités pour chaque semaine.

Les tarifs sont fixés en fonction du quotient familial sur les 3 tranches suivantes :

## Participation à la SEMAINE :

### Tranche inférieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX A LA SEMAINE
A	De 0 € à 750 €	18,00 €

### Tranche intermédiaire

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX A LA SEMAINE
B	De 751 € à 1 500 €	23,00 €

### Tranche supérieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX A LA SEMAINE
C	De 1 501 € à plus	30,00 €

### **RESTAURATION** - *Planning obligatoire à remettre dès l'inscription*

Pour tous les enfants inscrits, possibilité de restauration le midi, sur place, selon la tarification suivante :

#### Tranche inférieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
A	De 0 € à 750 €	1,00 €

#### Tranche intermédiaire

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX A LA SEMAINE
B	De 751 € à 1 500 €	2,55 €

#### Tranche supérieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	PRIX DU REPAS
C	De 1 501 € à plus	3,15 €

### **ACCUEIL PERISCOLAIRE** - *Planning obligatoire à remettre dès l'inscription*

Horaires d'accueil matin : de 7h00 à 9h00

Horaires d'accueil soir : de 16h30 à 18h30

Moyennant une participation suivant les barèmes suivants :

#### Tranche inférieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA DEMI-HEURE
A	De 0 € à 750 €	0,50 € / demi-heure

#### Tranche intermédiaire

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA DEMI-HEURE
B	De 751 € à 1 500 €	0,70 € / demi-heure

#### Tranche supérieure

BAREME	QUOTIENT FAMILIAL	TARIF A LA DEMI-HEURE
C	De 1 501 € à plus	0,90 € / demi-heure

- ✿ Si le quotient familial n'est pas renseigné, la tarification supérieure sera appliquée.
- ✿ Joindre au dossier d'inscription l'attestation CAF de quotient familial
- ✿ La tarification est revue à la demi-heure
- ✿ Toute demi-heure entamée est due
- ✿ La tarification est la même pour les enfants résidant à Strazeele et hors Strazeele

L'accueil périscolaire propose :

✓ Forfait petit déjeuner : **0,50 €** ; Petit déjeuner servi (et facturé) de 7h00 à 8h00 systématiquement

✓ Forfait goûter : **0,45 €** ; Goûter servi (et facturé) dans la première demi-heure de 16h30 à 17h00 systématiquement

Supplément forfaitaire pour dépassement d'horaire le  $\frac{1}{4}$  heure : 5.00 €

Le centre de loisirs est éligible à la PSO (par Heure/enfant) sous la condition d'un conventionnement avec la CAF. Le dossier est en cours de validation.

#### **4 – CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE (CTG) AVEC LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (CAF)**

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) a été la démarche contractuelle majeure, portée par les CAF, afin d'encourager le développement des services aux familles en matière de petite enfance, d'enfance et de jeunesse.

Ce contrat a été remis en question, du fait notamment de sa complexité qui le rend peu lisible mais aussi de sa lourdeur de gestion.

La CAF propose de développer un nouveau cadre d'intervention par l'élaboration d'un projet social de territoire partagé : la Convention Territoriale Globale (CTG).

Cette convention de partenariat traduit les orientations stratégiques définies par la Collectivité et la CAF du Nord en matière de services aux familles.

La Convention Territoriale Globale couvre, dans la plupart des cas, les domaines d'interventions suivants : enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap.

L'engagement vise à mettre en place une démarche de diagnostic partagé et à favoriser l'émergence d'une démarche projet à l'échelle intercommunale. La CTG matérialise également l'engagement conjoint de la CAF du Nord et de la collectivité à poursuivre leur appui financier aux services aux familles du territoire. Sa signature conditionne le maintien des financements du Contrat Enfance Jeunesse arrivé à échéance le 31/12/2019 par le biais des bonus territoires.

Suite à la présentation des nouvelles modalités de contractualisation remplaçant le Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF du Nord (Convention Territoriale Globale, bonus territoires, impacts sur les modalités de financement),

Considérant que le diagnostic et le plan d'actions seront formalisés par la Collectivité avec l'aide des Services de la CAF du Nord et un Comité de pilotage sera mis en place.

Après délibération, l'Assemblée à l'unanimité ,

- **Valide** le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale avec la CAF du Nord et la C.C.F.I..

- **autorise** Madame le Maire, à signer les conventions d'objectifs et de financement, avant le 31/03/2021, afin de garantir le paiement des prestations de service pour les équipements concernés par l'arrivée à échéance du CEJ au 31/12/2019 et géré par la collectivité,

- **s'engage** à élaborer et signer une Convention Territoriale Globale avant le 30/09/2021,

- **autorise** le lancement de la procédure d'élaboration de la Convention Territoriale Globale.

- autorise Madame le Maire à signer la convention et les avenants à celle-ci.

#### **5 – DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION CATASTROPHES NATURELLES FLANDRES -HDF (ADSMTS)**

Madame le Maire présente l'Association ADSMTS Flandres qui a été créée par quelques particuliers sinistrés pour aider les Sinistrés qui le souhaitent à réaliser des démarches en vue d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle et ainsi obtenir réparation du préjudice par les Compagnies d'Assurances.

L'Association intervient sur le périmètre des 3 communautés de Communes : CCFI, CCFL, CCHF, pour près de 900 sinistrés.

Madame le Maire rappelle que la Commune de Strazeele a bénéficié d'une reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle pour l'année 2019 (et non pour 2018) ; suite aux différentes actions menées en ce sens, avec l'aide des Services de l'Association et de la CCFI.

De nombreuses communes ne sont toujours pas reconnues, et les actions doivent continuer. Aussi afin de permettre la poursuite de son travail de soutien aux sinistrés notamment en cas de recours contentieux au Tribunal Administratif, l'Association sollicite une subvention aux communes pour ses frais de fonctionnement et d'avocats.

Après délibération, l'Assemblée accepte le principe d'accorder une subvention à l'unanimité ;

Dit que le montant sera défini en prochaine séance, lors du vote des subventions communales 2021.

#### **6– ADHESIONS AU SIDEN**

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'accepter l'adhésion au SIDEN-SIAN :

- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable" (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la***

- *consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **BERTRY, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Eau Potable"** (*Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine*) pour les communes membres suivantes : **HONNECHY et MAUROIS (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert des compétences "Assainissement Collectif", "Assainissement Non Collectif" et "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **BOUSSIERES-EN-CAMBRESIS, BUSIGNY, CLARY et SAINT-BENIN (Nord)**
- de la **Communauté d'Agglomération Caudrésis-Catésis et le transfert de la compétence "Gestion des Eaux Pluviales Urbaines"** pour les communes membres suivantes : **DEHERIES et HONNECHY (Nord)**

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de ces nouvelles adhésions au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans les délibérations n°176/25, 177/26, 178/27, 179/28 et 180/29 adoptées par le Comité du SIDEN-SIAN du 13 février 2020.

Madame le Maire est chargée d'exécuter la présente délibération en tant que de besoin.

La présente délibération sera notifiée au représentant de l'État, chargé du contrôle de légalité et à Monsieur le Président du SIDEN-SIAN;

## **7 – POINT SUR LES TRAVAUX**

**SIECF** : Les travaux d'investissement Eclairage Public, rénovation et ajout, programmés en 2020, commenceront en 2021 sur les secteurs de la Route d'Hazebrouck, rue de Caestre, Eglise et Rue Deuwelstraete.

Le SIECF offre la Maitrise d'œuvre et la Maitrise d'ouvrage sur ces travaux.

Le coût des travaux s'élève à 23 840 € HT, 34008 € TTC

La participation de la Commune est fiscalisée à hauteur de 28 340 € sur 5 ans, soit 5 668 € par an dès 2021.

La participation du SIECF(dont MDE) : 5 668€

Voirie Départementale : le passage piétons route d'Hazebrouck sera déplacé pour être situé sous le lampadaire.

## **L'ESPACE CULTUREL** :

Le lot : Gros Œuvre est pratiquement terminé.

Les poses des menuiseries et cloisons sont en cours.

## **PREVISIONS DE TRAVAUX 2021** :

En priorité, il y aura lieu d'exécuter les travaux sur :

- le porche de la Salle des Fêtes,
- le nettoyage du clocher de l'église (fientes),
- l'installation d'un complément au columbarium,



- Le moteur de tintement de la cloche est usé mécaniquement, le devis de la Société PASCHALL chiffre les travaux de remplacement à 1 357.45 € HT, 1 628.94 € TTC.

## **8 – DEMANDE D’UN EMPLACEMENT DE PARKING RESERVE AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Madame le Maire présente la demande d’emplacement de stationnement pour personnes handicapées, en face de l’Impasse des Flandres présentée par Madame LAZOORE, afin de répondre à sa situation justifiée.

La décision sera notifiée à Monsieur le Préfet du Nord.

Elle précise que le parking de la Salle polyvalente-école - bibliothèque situé en face de l’Impasse, comprend déjà un emplacement réservé aux PMR, usagers de ces locaux.

Toutefois, l’accès s’avère compliqué pour une personne à mobilité réduite du fait d’une légère pente.

La mise en place de cet emplacement est à faire sur le trottoir longeant la départementale, Route d’Hazebrouck, RD642, et aura un coût important pour la Commune.

Après délibération, une étude de faisabilité sera demandée au Service Voirie du département.

En attendant, il est décidé de faire matérialiser un stationnement possible en accord avec cette personne.

## **9 – PRISE EN CHARGE DES VEGETAUX ISSUS DES SERVICES COMMUNAUX**

La convention établie le 28 septembre 2016 entre le SMICTOM des Flandres et la Commune de STRAZEELE est résiliée pour le motif que la plateforme Végétaux route d’Hazebrouck à Strazeele n’est plus accessible.

Un nouveau marché de traitement des végétaux sur le territoire du SMICTOM des Flandres a démarré au 1<sup>er</sup> octobre 2020 avec la Société Baudalet environnement.

Après délibération, l’Assemblée à l’unanimité autorise Madame le Maire à signer la Convention pour l’accès de la Commune au site de l’unité de méthanisation AGRI METHAZEBROUCK, situé au 49 rue de Vieux Berquin à Hazebrouck les mardi et jeudi, pour la prise en charge de ces végétaux issus des services techniques à titre gratuit.

## **10 – SERVICE DEPARTEMENTAL D’INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)**

La contribution financière de la commune au Budget du SDIS du Nord pour 2021 s’élève à 30 790.80 € (+0.23 %).

## **11 – PROGRAMME DE REHABILITATION D’ANCIENS BÂTIMENTS EN LOGEMENTS**

Le Département du Nord lance l'appel à projets dès le 7 décembre, « pour un habitat rural adapté et de qualité » afin de soutenir l'habitat en milieu rural. Il renouvelle ainsi son soutien aux propriétaires particuliers en les accompagnant sans leur projet de transformation d'anciens bâtiments inoccupés en logements.

Les modalités d'accompagnement et de dépôt des candidatures sont disponibles sur **le nord.fr/ap-habitatrural**.

## **12 – FOURNITURES DE BOULANGERIE POUR LES SERVICES SCOLAIRES**

Madame le Maire informe qu'il y a lieu de consulter les Boulangeries environnantes pour la livraison de pains et dérivés pour les Services Scolaires pour la rentrée 2021

## **13 – Groupement de commandes pour les produits liés à la crise sanitaire**

La C.C.F.I. a créé un groupement de commandes relatif à la fourniture de produits sanitaires, d'hygiène et d'équipements spécifiques de protection individuelles liés à la crise sanitaire.

Les communes du territoire peuvent y adhérer en signant une convention avec la C.C.F.I..

Après délibération, l'Assemblée approuve et autorise Madame le Maire à signer la Convention d'adhésion à ce groupement de commande

## **14 - LA FIBRE NUMERIQUE 5962**

Le projet Très haut Débit (TDH) et l'implantation des SRO de STRAZEELE a été présenté à Madame le Maire et M. Ruckebusch, Adjoint aux travaux, par la Société AXIONE, délégataire CAP FIBRE.

Le déploiement se fait par plaques techniques et non par communes, ce qui explique les différentes phases de travaux sur certaines communes.

Les habitants seront informés de l'avancée des travaux.

## **15 – INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **Cahier de doléances :**

Suite aux réclamations portées sur le cahier par Mme Carnevali : Madame le Maire trouve regrettable que de telles questions ne soient pas posées directement aux Elus. Il est rappelé qu'il est toujours possible de s'adresser au Conseiller Municipal de son secteur, qui a également un rôle informatif.

- Aucune nouvelle reçue de TDF à ce jour, concernant le dossier des ondes.

### **Nuisances provoquées par des chiens :**

De plus en plus de réclamations arrivent en Mairie concernant les déjections sur la voie publique et les aboiements répétés des chiens dans certains secteurs de la commune.

Après délibération, M. Duriez, conseiller municipal délégué « communication en particulier voisins vigilants, incivilité/sécurité routière » est chargé de chercher une solution à ces problèmes.

### **Cérémonie des Vœux :**

Madame le Maire informe qu'au regard des dernières dispositions instaurant l'état d'urgence sanitaire et les mesures de lutte contre l'épidémie de COVID19 sur l'ensemble du territoire national, Elle n'organisera pas de Cérémonie des Vœux en janvier 2021.

Ainsi fait et délibéré audit lieu, les jours, mois et an que ci-dessus./.

Fin de séance à 22 h 15.

Prochaine réunion du Conseil Municipal fixée au 27 janvier 2021.

